



# Al Compas Del Corazon

## Règlement intérieur saison 2020/2021

L'association est un lieu de rencontre et de convivialité.

La vie en groupe passe par l'acceptation de certaines règles : la politesse, le dialogue serein, la franche camaraderie et la solidarité.

L'adhésion à l'association permet de devenir un acteurs indispensable pour son rayonnement et pour sa bonne réputation.

L'inscription à l'association est un engagement annuel. Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

Le présent règlement est révisable tous les ans. Il est remis à l'adhérent lors de l'inscription, il est également disponible sur le site de l'association et consultable dans nos salles.

### Article 1 / ASSURANCE

- L'association souscrit une assurance pour couvrir ses adhérents et les différents risques encourus lors d'entraînements ou de manifestations : protection juridique, responsabilité civile associative, indemnité forfaitaires accidents corporels (décès : 20 000,00 € ; incapacité permanente totale : 40 000,00 € ; frais médicaux : 200,00 €).

- L'association n'a pas obligation à demander un certificat médical et ne peut, dans ce cas, être tenue pour responsable en cas d'accident de santé survenant à ses adhérents.

### Article 2 / ADHÉRENTS

Chaque adhérent :

- respecte les lieux et matériels mis à sa disposition par l'association et utilise des chaussures réservées à la danse (ne venant pas de l'extérieur), propres et sèches ;

- respecte les horaires de cours ou stages ;

- respecte les autres et ne perturbe pas l'enseignement ;

- est à jour de son adhésion et de ses cotisations ;

- respecte les mesures sanitaires en vigueur .

Le non-respect d'un de ces points peut entraîner l'exclusion. La décision sera prise en CA.

### Article 3 / ADHÉSION ET COTISATIONS

- Après deux premiers cours d'essais gratuits, l'inscription est obligatoire.

- Le paiement s'effectue en 3 chèques libellés au nom de l'association avec encaissement différé, annotation au dos pour les dates d'encaissement. **Les chèques vacances ne sont pas acceptés.**

- Tout adhérent arrivant en cours de trimestre paie son trimestre entier. Tout trimestre commencé est dû.

- En aucun cas les absences ne sont déduites ni remboursées.

- Remboursement possible dans les conditions suivantes :

- mutation professionnelle sur présentation d'un certificat de son employeur ou pour cause de chômage;

- Pour raison médicale sur présentation d'un justificatif.

- Le remboursement est calculé sur la cotisation trimestrielle (adhésion non incluse). Après demande écrite et accord du CA.

### Article 4 / COURS – STAGES

- Les cours sont dispensés de septembre à juin. hors vacances scolaires.

- Le respect de l'heure est le respect de tous : tout retard non justifié peut entraîner un refus du professeur à la participation au cours.

- Les cours débutant se font en chaussettes ou en rythmiques (ballerines).

- Chaque participant accepte le niveau et la progression du cours dans lequel il est inscrit et se doit d'avoir une attitude respectueuse envers les professeurs et les autres élèves.

- **Le nombre de places aux stages étant limité les inscriptions se font uniquement par ordre de réception des paiements.**

### Article 5 / PROFESSEURS – INTERVENANTS

- Les professeurs et enseignants sont les seuls compétents pour faire l'évaluation du niveau de chaque élève, la pédagogie est de leur ressort exclusif.

- L'association fait appel à :

- des intervenants professionnels qui facturent leurs cours à l'association ;

- des bénévoles qui bénéficient de stages de formation et/ou d'indemnités de déplacement.

- Les élèves sont assidus afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

### Article 6 / PARTICIPATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- L'appartenance au conseil d'administration est subordonnée à la non-participation à une fonction équivalente dans une autre association pratiquant les mêmes activités.

### Article 7 / DROIT A L'IMAGE

- AL COMPAS DEL CORAZON se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des adhérents inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit concernant l'image d'AL COMPAS DEL CORAZON.

- Chaque adhérent autorise la diffusion de photos/vidéos sur lesquelles il apparaît et prises dans le cadre de nos activités sauf avis contraire de sa part stipulé par écrit.

Révisé par le bureau le 27 août 2020.